



Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

La place de la Gare

Les travaux sont terminés sur cette place, mais les piétons y sont en danger !

Une piétonne a été tuée le 13 novembre dernier, renversée par un bus de la C.T.S. sur le passage piétons situé directement devant la gare. Inconscience de sa part, puisqu'elle traversait alors que la figurine piétons était au rouge. Pour accéder à la verrière de la gare il y a 3 passages piétons : c'est sans doute trop, et par ailleurs le couloir bus à contresens est accidentogène. Des améliorations ont été portées avec la mise en place de panonceaux "attention bus à contresens", de potelets et de feux sonores. Mais cela ne suffit pas, il faut des aménagements plus conséquents et efficaces : par exemple des îlots. Nous faisons confiance aux services de la ville pour que cela se fasse rapidement.

Votre président y est souvent présent le soir à l'heure de pointe : on constate encore l'inconscience de nombreux piétons qui traversent au rouge, avec pour excuse qu'ils sont pressés de prendre leur train. Dès le début des travaux j'avais dit que 3 passages piétons me semblaient trop, mais ce message n'a pas été entendu. Bref, il faut que cela bouge !

Michel DERCHÉ



Crédits Photos du bulletin: Michel DERCHÉ

Le Mot du Président

Amis piétons bonjour !

Tout d'abord, en mon nom comme au nom de l'association, je tiens à vous présenter mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année 2008 : santé, bonheur, réussite dans vos projets ... et sécurité.

Eh oui, piétons danger : déjà 2 accidents de piétons se sont produits depuis le début de l'année dans notre département (à Sélestat et à Wasselonne), faisant 2 blessés. Il s'agit de 2 enfants de 10 et 11 ans qui traversaient la chaussée sur des passages piétons et ont été renversés par des voitures ou plus précisément par des automobilistes.

Et l'année 2007 a été une année noire avec 10 piétons tués dans notre département (il y en avait eu 9 en 2006 et 6 en 2005). Espérons que l'année 2008 sera meilleure. Car si les nombres d'accidents mortels en France baissent dans leur ensemble, il n'en n'est rien pour les piétons qui payent un lourd tribut à l'insécurité routière.

En ce qui concerne le Code de la rue, on en parle beaucoup, mais quand entrera-t-il en vigueur ? Les piétons (comme les cyclistes) l'attendent avec impatience.



Michel DERCHÉ

SOMMAIRE

Le Mot du Président	1
La place de la Gare	1
Les abris bus sur les trottoirs	2
À quand la place du Château ... piétonne ?	2
Les "trottoirs mixtes" sont-ils légaux ?	3
Dernière minute : Les « tourne-à-droite » des cyclistes	4
Nouvelle plaquette « Piétons, cyclistes ... cohabitons ! »	4
Nos activités depuis juillet 2007	4
Calendrier des réunions à venir	4

Les abris bus sur les trottoirs

"Piétons 67" a écrit le 5 octobre 2007 aux Maires des villes de Strasbourg et Schiltigheim pour leur signaler que des abris bus récemment implantés en 8 points différents de leurs deux communes ne permettaient pas le passage des piétons et en particulier des handicapés sur les trottoirs. Le service compétent de la Communauté Urbaine de Strasbourg nous a répondu en nous précisant qu'effectivement la charte handicap CUS-CTS n'était pour 7 de ces 8 points pas respectée à la lettre, à savoir qu'il n'y avait pas sur ces trottoirs un passage libre de 0,90 mètre à l'avant et 1,40 mètre à l'arrière des abris bus, mais qu'à l'avenir il essaierait de respecter la charte. Un seul de ces abris bus, mal implanté, a été récemment



correctement positionné.

Cette réponse ne nous satisfait évidemment pas. C'est pourquoi, après avoir constaté sur le terrain que les abris bus comportaient en général (mais pas tous) deux panneaux latéraux de largeurs inégales, le plus large des deux supportant un ou deux messages publicitaires, nous avons récrit au service de la C.U.S. pour lui demander d'étudier la possibilité de réduire la dimension des panneaux les plus larges à celle des panneaux les moins larges, "la sécurité des piétons et des handicapés nous paraissant plus importante que la présence de messages publicitaires". Une telle mesure permettrait en effet, en général, d'offrir aux piétons et aux handicapés une largeur de passage suffisante sur les trottoirs.

Nous attendons la réponse.

Gilles HUGUET



À quand la place du Château ... piétonne ?

L'une des vieilles revendications de "Piétons 67" est la piétonnisation de la prestigieuse place du Château de Strasbourg (située entre la cathédrale et le palais des Rohan), envahie par les voitures ... 11 mois sur 12 ... du moins en théorie.

En effet, au mois de décembre, en raison de la présence du Marché de Noël et de la patinoire sur le terre-plein central, c'est-à-dire sur le parking de la Place du Château, le stationnement des véhicules y est totalement interdit, y compris le long de la chaussée qui ceinture cette place. La circulation n'y est en revanche pas interdite, afin de pouvoir déposer à proximité de la place de la Cathédrale les clients des taxis, les personnes à mobilité réduite et autres ayant droit.

Mais l'interdiction de stationner, pourtant largement signalée par de nombreux panneaux, n'y est la plupart du temps pas respectée : on peut compter jusqu'à 50 véhicules en stationnement interdit ! La Police Nationale, présente sur les lieux pour assurer le maintien de l'ordre, lorsqu'on l'interroge, précise que la verbalisation du stationnement interdit n'est pas de son ressort, mais de celui de la Police Municipale ... qu'on ne voit que très rarement sur les lieux.

Notre avis : la présence du Marché de Noël au mois de décembre sur cette place serait vraiment l'occasion :

- d'y faire respecter l'interdiction de stationner durant cette période,
- de la transformer dans la foulée, en janvier, en place piétonne, à l'exception sans doute d'une voie réservée aux taxis, aux personnes à mobilité réduite et autres ayant droit, et au petit train touristique.

Les années passent, rien ne bouge ... Peut-être la Municipalité élue ou réélue en mars prochain sera-t-elle disposée à faire quelque chose : nous serons là pour le lui dire ou le lui rappeler.

Gilles HUGUET



Les "trottoirs mixtes" sont-ils légaux ?

"Piétons 67" pense que non.

Après mûre réflexion, "Piétons 67" a décidé de contester devant le Tribunal Administratif les "trottoirs mixtes" réalisés par la Ville de Strasbourg. Pourquoi ?

Parce qu'ils nous semblent être contraires au Code de la Route, qui précise que seuls les cyclistes de moins de 8 ans ont le droit de rouler sur les trottoirs. Rappelons que les "trottoirs mixtes" récemment réalisés par la ville de Strasbourg sont des espaces où les piétons et les cyclistes peuvent indifféremment se déplacer, et donc bien sûr se gêner. Ils sont par ailleurs signalés par des panneaux de signalisation non réglementaires (panneaux carrés à fond bleu comportant à la fois une figurine "piéton" et une figurine "vélo") ou par des panneaux comportant la mention "CYCLISTES AUTORISÉS" (cf. photos ci contre).

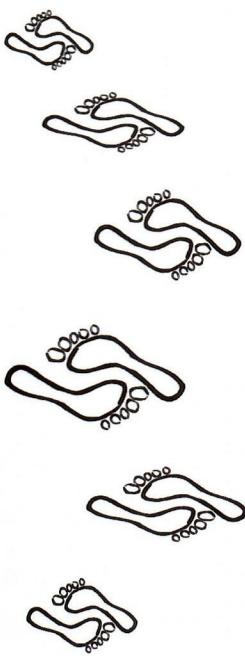
Bien sûr, il y a des précédents. Tout d'abord les zones piétonnes, où les cyclistes sont tolérés (et non autorisés) à la condition de ne pas gêner les piétons : ces derniers sont donc prioritaires sur les cyclistes, ce qui est essentiel. Par ailleurs, il y a des cas particuliers : citons d'une part la route du Rhin, qui dans sa partie Est comporte des trottoirs mixtes depuis plusieurs années : nous ne les avons pas contestés parce qu'ils sont situés en zone suburbaine et non urbaine; et citons d'autre part le boulevard de la Victoire, qui comporte une allée centrale à circulation mixte piétons-cyclistes que l'on peut baptiser d'expérimentale, et que nous n'avons pas contestée non plus. Peut-être aurions-nous dû le faire ?

Mais les "trottoirs mixtes" mis récemment en place

par la Ville dans le cadre des extensions du réseau de tramway nous semblent constituer une généralisation du "droit" des cyclistes à circuler sur les trottoirs, et donc une décision vraiment contraire au Code de la Route. En particulier, le fait d'avoir interrompu certaines pistes cyclables, par exemple sur l'avenue Jean Jaurès à Neudorf, une dizaine de mètres avant ou après certains carrefours, créant ainsi des "trottoirs mixtes" ponctuels, nous semble, non seulement contraire au Code de la Route, mais également gênant voire dangereux pour les piétons. Concrètement, nous avons écrit par courrier recommandé à Madame le Maire de la Ville de Strasbourg le 18 septembre 2007 - et informé les média - pour lui signifier que nous allions contester les "trottoirs mixtes" devant le Tribunal Administratif. Ce que nous avons fait par courrier à ce dernier le 21 novembre, n'ayant eu aucune réponse de la Ville. Le Tribunal Administratif nous a demandé des précisions, et en particulier de lui adresser un mémoire explicatif, ce que nous avons fait le 14 décembre. La Ville de Strasbourg n'a toujours pas répondu à notre courrier.

A ce jour (20 janvier) nous en sommes là. Nous attendons la suite avec sérénité, bien que nous craignons que notre action ne soit pas recevable, parce que les "trottoirs mixtes" ont été institués par des arrêtés municipaux (à notre avis peu explicites) datant de 2006 ou avant, soit largement antérieurs au délai maximal de deux mois durant lequel une telle décision peut être contestée. Mais il ne pouvait pas en être autrement ...

Gilles HUGUET



Dernière minute

Les « tourne-à-droite » des cyclistes

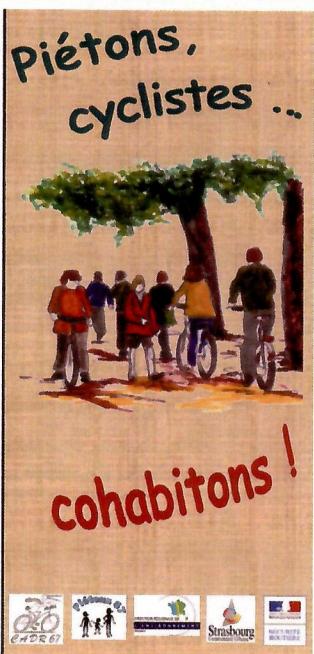
L'idée des "tourne-à-droite" autorisés aux cyclistes aux feux rouges peut être bonne, mais n'y aura-t-il pas abus de certains cyclistes qui avec cette autorisation se croiront tout permis ? Il faudra donc être vigilant en regardant bien avant de traverser pour s'assurer que les cyclistes respectent la priorité des piétons. Ces derniers sont déjà assez malmenés ! Nous allons donc suivre cette affaire de près.

Nota : cette mesure sera prochainement mise en place à 5 carrefours à feux du quartier strasbourgeois de la Krutenau.

M.D. et G.H.

Nouvelle plaquette

Le Comité d'Action Deux Roues 67 (C.A.D.R.67), en collaboration avec « Piétons 67 », vient de publier, avec le soutien financier de l'Etat (Plan Départemental d'Actions de sécurité routière), une plaquette que vous trouverez ci-joint.



Nos activités depuis juillet 2007

4 juillet	réunion mensuelle
4 septembre	réunion mensuelle
18 septembre	lettre à Mme le Maire de la Ville de Strasbourg pour contester les « trottoirs mixtes »
3 octobre	réunion de préparation de la quinzaine de sécurité routière de la ville de Strasbourg
3 octobre	réunion mensuelle
5 octobre	lettre à la C.U.S. au sujet des abris bus
octobre	participation à la quinzaine de la sécurité routière de la ville de Strasbourg :
15-16 oct.	au gymnase Jean Fischart
17-18 oct.	au gymnase du Conseil des XV
22-23 oct.	au gymnase Pasteur
24-25 oct.	à la halle du Marché de Neudorf
13 novembre	réunion mensuelle
21 novembre	lettre au Tribunal Administratif au sujet des « trottoirs mixtes »
22 novembre	2 ^{ème} lettre à la C.U.S. au sujet des abris bus
5 décembre	réunion mensuelle
14 décembre	2 ^{ème} lettre au Tribunal Administratif au sujet des "trottoirs mixtes"
15 décembre	réception – remise des prix du concours de la quinzaine de sécurité routière de la ville de Strasbourg
2 janvier	réunion mensuelle
janvier	réceptions pour les voeux de la Municipalité de Strasbourg dans certains quartiers

Participation à diverses réunions des commissions d'animation et de prévention (C.A.P.) de la ville de Strasbourg

Prochaines réunions mensuelles

à 18h30, à la Maison de l'ARAN

Mercredi 6 février
Mercredi 5 mars
Mercredi 2 avril
Mercredi 7 mai
Mercredi 4 juin

(sous réserve de modification)

Bulletin d'adhésion « Piétons 67 »

Maison de l'ARAN
14 rue de la Schwana - 67100 STRASBOURG

souhaite adhérer à « Piétons 67 »
 souhaite être actif au sein de « Piétons 67 »

Cotisation 2008: 6 € (tarif réduit)
 12 € Individuelle
 24 € Association

Ci-joint un chèque bancaire / postal ou espèces

Nom : _____

Prénom : _____

N° et Rue : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Date : _____ Signature : _____

Piétons 67 Infos - Bulletin édité par « Piétons 67 »
Adresse : Maison de l'A.R.A.N. -

14 rue de la Schwana - 67100 STRASBOURG

Tél. / Fax : 03 88 44 09 51